



EUROPEAN UNION

OSCE Forum for Security Co-operation No Vienna,

Déclaration de l'UE relative à la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité

L'Union Européenne (UE) et ses Etats membres remercient les intervenants de leur présence au Forum pour la coopération en matière de sécurité. Nous apprécions l'opportunité qui nous a été offerte d'en apprendre davantage sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la résolution 1540.

L'Union européenne et ses Etats membres réitèrent leur soutien à la résolution 1540 de 2004 et à toutes les résolutions qui ont suivi, notamment la dernière en date la 2325 (2016), ainsi qu'à la résolution 1887 de 2009, qui représentent des pierres angulaires pour le régime de la non-prolifération et sont en accord avec les principes de coopération et de sécurité globale sur lesquels repose l'OSCE. Nous encourageons l'universalisation des traités internationaux de non-prolifération. Nous réitérons notre vive préoccupation face aux menaces portées aux régimes de non-prolifération aujourd'hui. Le risque de prolifération et de trafic illicite des armes de destruction massive, nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC), ainsi que de leurs vecteurs et des matériels connexes, au bénéfice d'acteurs non-étatiques, reste réel et montre que la résolution 1540 reste aujourd'hui pleinement d'actualité. La possibilité de voir des groupes terroristes acquérir des armes de destruction massive rend plus que jamais impératif de mettre en œuvre ces principes et mesures de non-prolifération, de les adapter à l'évolution de la menace, ainsi que de renforcer la coopération internationale, y compris en matière de lutte contre le terrorisme. Nous sommes particulièrement préoccupés par les transferts au Moyen-Orient de biens et technologies relatifs aux vecteurs conçus pour être capables d'emporter des ADM.

L'Union européenne réitère son soutien ferme à la mise en œuvre concrète et efficace de ces résolutions. Elle se félicite des progrès entrepris aux niveaux national, régional et international en ce sens et appelle, d'une part, à ce que l'ensemble des dispositions de ces résolutions soit transposé en droit national et, d'autre part, à ce que des plans d'action nationaux de lutte contre la menace NRBC soient définis pour

empêcher l'acquisition et l'usage d'armes et de matières radiologiques, nucléaires, biologiques et chimiques, ainsi que de leurs vecteurs et matériels connexes, par des acteurs non-étatiques.

L'Union européenne réaffirme son plein attachement et son soutien au travail du Comité 1540 dont le mandat a été prolongé jusqu'en 2021. Elle a adopté une décision de soutien aux activités de mise en œuvre de la résolution 1540 en mai 2017 pour un montant de 2,6 millions d'euros.

L'Union européenne rappelle que la résolution 2325 (2016) a permis d'adapter et de renforcer les outils pour lutter contre cette menace en accroissant la coopération internationale, ainsi que les dynamiques d'assistance et d'interaction.

L'UE encourage la sensibilisation et la coopération internationale pour prévenir ces risques majeurs de prolifération vers les acteurs non-étatiques. Sa décision de soutenir financièrement la mise en œuvre de la résolution en 2017 y contribue, tout comme sa participation aux ateliers régionaux de formation des points de contact de la mise en œuvre de la résolution 1540.

La pleine mise en œuvre de la résolution 1540 est essentielle. Tous les Etats membres de l'Union européenne ont soumis un rapport sur la mise en œuvre de cette résolution au Comité 1540, et plusieurs d'entre eux ont élaboré des plans d'action nationaux qui sont périodiquement mis à jour. Nous soutenons l'implication de l'OSCE dans des projets concrets. L'organisation apporte par exemple son concours dans un effort conjoint d'élimination des armes chimiques dangereuses au sein de la zone OSCE, et développe des activités pratiques comme, entre autres, l'assistance aux Etats participants demandeurs pour l'élaboration de rapports et plans d'action nationaux, la rédaction de législations nationales de mise en œuvre, la promotion de bonnes pratiques, ainsi que le renforcement de l'échange d'informations relatives à la mise en œuvre de la résolution 1540.

En tant que forum de dialogue, le FCS dispose de moyens propres pour soutenir la mise en œuvre de la résolution 1540. Certains ont déjà été mis en place, tels les points de contact de l'OSCE, qui font partie intégrante du réseau du Comité 1540 et qui se réunissent annuellement. Nous saluons également tous les Etats participants qui, dans un souci de transparence, publient et mettent à jours leurs rapports de mise en œuvre de la résolution 1540, ainsi que l'initiative prometteuse de la Pologne et de la Croatie en faveur de l'introduction d'un mécanisme de revue par les pairs.

L'Union européenne est convaincue que le rôle et les moyens de l'OSCE doivent être employés de manière à promouvoir l'application de la résolution 1540 et des résolutions afférentes de manière durable.

Enfin, nous tenons à remercier la présidence suédoise du FCS pour l'occasion qui nous a été offerte aujourd'hui de débattre de la mise en œuvre de la résolution 1540 dans la région de l'OSCE.

L'Ancienne République yougoslave de Macédoine*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; le Liechtenstein, pays de l'AELE membre de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldavie, la Géorgie, Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* L'Ancienne République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.